

Co-porté par :



Programme Territorial pour la Gestion de l'Eau (PTGE) du bassin du Curé

Phase Diagnostic COPIL n°1 :

Compte-rendu du 18 décembre 2024 : Mise au vote de trois résolutions :

- Le COPIL valide l'intégration de Terre de Liens au COPIL du PTGE du Curé
 - Le COPIL recommande la poursuite du PTGE du Curé
- Le COPIL valide les enjeux du PTGE et acte le démarrage de la phase stratégie & plan d'action

18 décembre 2024 de 13h45 - 17h30, Communauté d'Agglomération Aunis Atlantique, 2 Salle du Conseil, 200 Rue de la Juillerie, 17170 Ferrières,

Animé par :



Avec le concours financier de :



Établissement public du ministère chargé du développement durable



Financé par



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Plus d'informations : <https://www.syrima.fr/projet-de-territoire-pour-la-gestion-de-leau-du-bassin-du-cure/>

Participants au COPIL :

Conformément à la feuille de présence, 25 structures étaient présentes, 14 excusés dont 4 qui ont donné procuration à des structures présentes :

Présents :

- AELB : Stéphanie Blanquart, Méline Aucante (Votant),
- ASA Aunis : Pascal Ribreau (Votant, et procuration pour la Coopérative Terre Atlantique),
- CEP 17 : Denis Thibaudeau (Votant),
- Chambre interdépartementale d'Agriculture de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres : Julie Monroux (Votante),
- Clé du SAGE SNMP : François Josse (Votant), Yoann Touret,
- Communauté d'Agglomération La Rochelle : Guillaume Krabal (Votant, et procuration pour le Port Atlantique), Serge Ceaux, Karine Le,
- Communauté de communes Aunis Atlantique : Jean Pierre Servant (Votant), Mélissa Bradtke, Carole Chassagnoux,
- Communauté de Communes Aunis Sud : Cécile Philippot (Votante),
- Conseil départementale : Françoise De Roffignac (Votante),
- Coopérative Agricole Océalia : Mathilde Landais (Votante, et procuration pour la CCI 17),
- Coopérative de Courçon : Luc Servant (Votant),
- Coordination pour la défense du Marais Poitevin : Gilles Daverdon (Votant),
- DDTM 17 : Xavier Aerts, Yann Fontaine, François Wallon (Votant et procuration pour la DRAAF),
- Eau 17 : Hortense Bret (Votante),
- DREAL Nouvelle-Aquitaine : Amélie Rochas (Votante)
- Etablissement Public du Marais Poitevin : François Geay (Votant), Antoine Putavy,
- Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique : Marie Rouet (Votante),
- GAB17 : Philippe Bailly (Votant),
- GDA Aunis : Philippe Massonnet (Votant),
- LPO Poitou-Charente : Régis Ouvrad (Votant),
- Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis : Aurélie Lassus-Debat (Votante),
- SYRES 17 Fabien Poussin (Votant),
- SYRIMA : Micheline Bernard (Votante), Jean-Louis Berthé,
- Terre de Liens : Martine Villenave (Votante),
- UFC que choisir : Jean-Pierre Renoux (Votant),

Excusés et absents :

- ARS,
- CCI 17 (a donné son pouvoir à la Coopérative Agricole Océalia),
- Comité régional de la conchyliculture,
- Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine,
- Coopérative agricole Terre Atlantique (a donné son pouvoir à l'ASA d'Aunis),
- CORAB,
- DRAAF Nouvelle Aquitaine (a donné son pouvoir à la DDTM 17),
- EDT17,
- FD Cuma,
- Fédération des chasseurs de la Charente-Maritime,
- OFB Nouvelle Aquitaine,
- PNR Marais Poitevin,
- Port Atlantique La Rochelle (a donné procuration a la CDA de la Rochelle),
- UNIMA,

Animateurs :

- Lisode : Elsa Leteurtre, Lorraine Champagne
- Romain Poirier (animateur PTGE Curé)

Observateurs :

- Ana Guarnaluse (dans le cadre de sa thèse)

Agenda

Inscription dans la suite du processus :

Au cours des derniers mois, différents évènements internes et externes au PTGE ont dégradé les conditions permettant de maintenir une concertation durable et co-construire ensemble l'avenir du bassin du Curé.

Pour renouer avec la concertation, indispensable pour le bon déroulement du PTGE, et avancer dans la construction du PTGE, il est proposé au COPIL de se positionner sur la poursuite ou non du travail collectif, avant d'acter le démarrage de la phase suivante du projet, concomitamment au lancement de plusieurs marchés publics pour l'accompagnement du PTGE.

Objectifs :

Mise au vote de trois résolutions :

- « Le COPIL du 18/12/2024 valide l'intégration de Terre de Liens au COPIL du PTGE du Curé »
- « Le COPIL du 18/12/2024 recommande la poursuite du PTGE du Curé »
- « Le COPIL du 18/12/2024 valide les enjeux du PTGE et acte le démarrage de la phase stratégie & plan d'action »

Conformément à la modalité de prise de décision voté lors du dernier COPIL, utilisation d'une échelle de consensus se terminant par un vote Oui/Non/abstention.

Programme de l'atelier :

Horaire	Action
13h45	Accueil des participants
14h15	Ouverture du COPIL, annonce des propositions de résolution mises au vote et rappel des modalités de vote du PTGE
14h20	Rappel du processus et des étapes parcourues pour aboutir à la présentation des propositions de résolution
14h30	Description de la proposition de résolution : Ce qui est mis au vote et les conséquences de ce vote sont explicitement énoncés (intervention de la Direction départemental des Territoires et de la Mer (DDTM) et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB))
14h55	Discussion sur la forme des propositions de résolution
15h15	Pause
15h30	Discussion sur le fond des propositions de résolution
17h00	Mise au vote des résolutions
17h20	Conclusion & évaluation
17h30	Clôture

Format du compte-rendu :

Les conclusions ci-dessous synthétisent l'ensemble des discussions du COPIL. L'ensemble des présentations faites peuvent être téléchargées dans l'Espace de travail réservé au lien suivant : <https://www.syrima.fr/ptge-espace-de-travail-reserve/>

Mot de passe : SyrimaEspacePro

Conclusions des trois résolutions soumises au vote

Le COPIL du 18/12/2024 valide l'intégration de Terre de Liens au COPIL du PTGE du Curé :

Sur les 28 structures votante, 24 ont voté « Pour », 3 ont voté « Abstention » et 0 ont voté « Contre »

Les « Contre » représentant moins de 15 % des votes, la résolution est adoptée et Terre de Liens intègre donc le COPIL du PTGE Curé et votera pour les 2 autres résolutions.

Remarque sur l'échelle de consensus en amont du vote :

- 24 acteurs se sont positionnés sur : Je m'apprête à valider cette résolution étant satisfait du résultat et du processus y ayant abouti ;
- 3 se sont positionnés sur : Je m'apprête à m'abstenir ;

Le COPIL du 18/12/2024 recommande la poursuite du PTGE du Curé :

Sur les 29 structures votante, 29 ont voté « Pour », 0 ont voté « Abstention » et 0 ont voté « Contre »

Les « Contre » représentant moins de 15 % des votes, la résolution est adoptée à l'unanimité, le COPIL du 18/12/2024 recommande la poursuite du PTGE du Curé.

Remarque sur l'échelle de consensus en amont du vote :

- 23 acteurs se sont positionnés sur : Je m'apprête à valider cette résolution étant satisfait du résultat et du processus y ayant abouti ;

La Coopérative de Courçon commente : « Donner de la visibilité à l'agriculture »

- 5 se sont positionnés sur : Je m'apprête à valider cette résolution même si j'ai des réserves sur le résultat et le processus y ayant abouti

L'ASA d'Aunis commente : « Ok pour continuer et voir les moyens d'action mais je ne validerais pas tant qu'il n'y aura pas de volume de départ »

Terre de Liens commente : « Ambition forte des enjeux à maintenir. Souhaite que le BE Lisode continue à piloter le PTGE »

La LPO commente : « Un engagement fort pour le retour au bon état quantitatif des masses d'eau, de tous les acteurs »

- 1 se sont positionnés sur : J'ai une(des) objection(s) que je souhaite mettre au débat avant de me prononcer. Je l'argumente, et autant que possible je propose une solution qui me permettrait, si elle est approuvée, de valider la résolution ;

UFC que choisir commente : « Oui si on parle projet et non passé. Abordons l'évolution de l'agriculture pour demain »

Remarques acteurs non présent lors du COPIL mais ayant indiqué des commentaires sur cette résolution en amont du COPIL :

- La Coopérative Terre Atlantique commente : « Il est nécessaire de prendre en compte le changement climatique pour maintenir une productivité agricole sur le territoire. Cela dépendra de l'irrigation et du stockage de l'eau avec des coûts supportables économiquement pour les exploitations du bassin. L'agriculture doit rester un acteur majeur sur ce territoire en harmonie avec l'ensemble des usagers de l'eau. »
- Le Port Atlantique La Rochelle commente : « Le sujet de la réutilisation des eaux usées traitées pour des usages agricoles et industriels devrait être considéré comme un enjeu central du PTGE au vu des quantités d'eau épurées sur le territoire et actuellement rejetées dans le milieu notamment marin sans valorisation »

Rappel de la prise de parole de la DDTM sur les conséquences d'une renonciation du COPIL à poursuivre le PTGE :

« Il faut se satisfaire de ce qui a été réalisé comme l'état des lieux qui a été validé à l'unanimité. Les choix méthodologiques ambitieux et le mode de prise de décision, un peu particulier propre au PTGE du bassin du Curé, permet de faire en sorte que chacun puisse trouver sa place et s'exprimer.

Malgré cela il existe un certain nombre de difficultés pour progresser dans la démarche. La phase diagnostic est un peu laborieuse et a suscité de très nombreux débats qui ont eu lieu dans les ateliers, mais aussi par échange de courriers interposés. Ces débats portent notamment sur ce que doit être le volume de référence ou le volume de départ qui est bien trop souvent confondu avec le volume cible. Au vu des réactions dans la salle, ce sujet suscitera encore de nombreux débats et échanges. Il sera nécessaire de poser de nouveaux convenablement les choses sur ce sujet.

Au vu de l'agenda prévisionnel présenté, il est important de rappeler l'horizon 2027 afin d'atteindre le retour à l'équilibre et de l'importance d'être au rendez-vous. Il existe une volonté de passer à l'opérationnel sur le terrain mais aussi dans les phases d'études. Il est donc nécessaire d'aller plus vite sur un certain nombre d'actions et de réussir à fixer un calendrier dans lequel tout le monde se retrouve pour atteindre l'objectif d'un équilibre quantitatif en 2027.

Dans ce sens, la DDTM encourage à ne pas mettre à terre tout ce qui a été réalisé. Un travail extrêmement important a été fait qui permet toujours aujourd'hui d'avoir autant de personnes autour de la table ce qui est déjà un premier défi.

La DDTM propose d'accélérer compte tenu de l'urgence et de travailler dès à présent sur un certain nombre d'actions qui peuvent d'ores et déjà être mises en œuvre et pourraient être appelées actions sans regret. C'est-à-dire passer collectivement à l'opérationnel sur un certain nombre de sujets. A côté, parce que la tâche est difficile, il faudra continuer à définir le volume de référence et ensuite travailler sur la stratégie de retour à l'équilibre pour venir ensuite compléter le plan d'actions sans regret par des actions qui doivent encore être travaillées en concertation.

Cela permettra de consolider le collectif puisque chacun vient apporter sa pierre à l'édifice et donner du corps au PTGE en mettant en place des éléments opérationnels tangibles et perceptibles dans l'intérêt de tous les usages et de tous les usagers. Cela permettra probablement de consolider encore les liens entre les acteurs pour être plus fort dans l'exercice de définir une stratégie de retour à l'équilibre qui est redoutablement plus complexe.

A la question que se passera-t-il s'il n'y a pas de PTGE ?

La DDTM répond qu'un premier élément serait la perte de l'espace de dialogue qui rassemble les acteurs du territoire dans le cadre PTGE. Le second c'est de se retrouver dans une situation où chaque usage, chaque usager sera traité de la même manière, sans priorisation, sans stratégie établie. C'est à dire que là où il y a la capacité aujourd'hui à poser un certain nombre d'arbitrages, définir des consensus et des compromis, il n'y aura plus cet espace et sera appliqué le Code de l'environnement, sans prise en compte du contexte local.

Pour ce qui est du volume prélevable, il sera appliqué basiquement. Cela risque d'être douloureux. Il y a un risque de bloquer tout nouveau projet pour de nouveaux usages car il ne sera autorisé que ce qui est autorisable par le volume prélevable.

L'autre aspect des choses vise le volet qualitatif qui est un enjeu sur le territoire du bassin du Curé tant sur l'eau potable et l'environnement terrestre que sur les milieux marins qui sera également traité individuellement.

Sans PTGE, le territoire se retrouverait dans une situation où les enjeux seront traités individuellement ce qui exacerbera les conflits d'usage.

En transition avec la présentation de l'Agence de l'Eau, sortir du dispositif PTGE, c'est aussi perdre une partie des financements et donc de la capacité à agir sur les territoires.

En conclusion monsieur le directeur de la DDTM précise : « Aujourd'hui, la question qui devient la mienne quand je vois que cette question de « Faut-il continuer le PTGE ? » est :

Ne faut-il pas mobiliser un peu plus d'énergie pour rentrer dans l'opérationnel sans perdre de vue cet objectif ambitieux, volontaire, que de retrouver l'équilibre ? Il faut aujourd'hui donner corps à ce PTGE. C'est le vrai challenge qui est face à vous »

Rappel de la prise de parole de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne :

Les PTGE ont été mis au cœur du 12^e programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne qui rentrera en application au premier janvier 2025. Les PTGE sont considérés comme des zones d'actions prioritaires et comme un outil essentiel pour retrouver le bon état quantitatif des ressources en eau. En ce sens des financements spécifiques aux PTGE sont présent dans ce nouveau programme.

Le PTGE répond à 6 principes clés :

- Un programme construit autour d'objectifs clés ciblés et chiffrés à suivre tout au long du programme avec des indicateurs ;
- Transversalité et coopération : Renforcer la transversalité entre les démarches thématiques et la coopération entre acteurs : partenariat autour d'objectifs partagés ;
- Sélectivité et lisibilité du programme en ciblant l'action sur des secteurs prioritaires et des taux différenciés selon l'efficacité des dispositifs d'aides ;
- Information et communication : Poursuivre l'effort d'information, de pédagogie et de communication pour faciliter le partage des enjeux pour l'eau et le milieu, contribuer aux débats... ;
- Pilotage : Renforcer l'acquisition de connaissances sur le fonctionnement du milieu et l'impact des actions, suivre les résultats des programmes d'actions ;
- Territorialisation : Accompagner la stratégie des territoires la plus transversale possible avec une réelle ambition se mesurant par la définition d'objectifs clairs et précis sur une durée déterminée ;

Sur les 7 enjeux principaux de la stratégie d'intervention du 12^e programme les PTGE permettent principalement de répondre à l'enjeu : « Assurer une gestion résiliente, sobre et concertée de la ressource en eau »

Qui est décliné en 4 objectifs :

- Objectif 1 : Renforcer la résilience des milieux en développant les solutions fondées sur la nature,
- Objectif 2 : Accélérer les économies d'eau et réduire les prélèvements,
- Objectif 3 : Partager les prélèvements entre les différents usages,
- Objectif 4 : Accompagner le retour à l'équilibre dans les territoires en déséquilibre,

Pour en savoir plus sur le 12^e programme : <https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home/bassin-loire-bretagne/les-dossiers-du-mois/12e-programme--quels-enjeux-prioritaires-pour-2025-2030.html>

Le COPIL du 18/12/2024 valide les enjeux du PTGE et acte le démarrage de la phase stratégie & plan d'action :

Sur les 29 structures votante, 29 ont voté « Pour », 0 ont voté « Abstention » et 0 ont voté « Contre »

Les « Contre » représentant moins de 15 % des votes, la résolution est adoptée à l'unanimité, COPIL du 18/12/2024 valide les enjeux du PTGE et acte le démarrage de la phase stratégie & plan d'action.

Remarque sur l'échelle de consensus en amont du vote :

- 23 acteurs se sont positionnés sur : Je m'apprête à valider cette résolution étant satisfait du résultat et du processus y ayant abouti ;

La Coopérative de Courçon commente : « Donner de la visibilité à l'agriculture »

- 7 se sont positionnés sur : Je m'apprête à valider cette résolution même si j'ai des réserves sur le résultat et le processus y ayant abouti

L'AELB commente : « Transparence dans le processus et partage de l'information »

Eau 17 commente : « La sobriété doit être un enjeu majeur mais pour mémoire 80% des besoins pour l'AEP sont prélevés hors du Curé »

Terre de Liens commente : « Participation active des usagers aux décisions du PTGE. Maintenir une ambition forte »

La LPO commente : « Souhait de poursuivre avec Lisode la phase stratégie et plan d'action »

CEP 17 commente : « Souhaite clarification sur vocabulaire « volume », volume cible / volume de départ / volume de référence, à la fois pour les acteurs du PTGE et pour communiquer avec le grand public.

La FDAAPPMA17 commente : « Souhait de continuer la démarche avec le même bureau d'études (Lisode). Intégrer les résultats de l'étude HMUC dès que possible »

- 2 se sont positionnés sur : J'ai une(des) objection(s) que je souhaite mettre au débat avant de me prononcer. Je l'argumente, et autant que possible je propose une solution qui me permettrait, si elle est approuvée, de valider la résolution ;

UFC que choisir commente : « Stratégie d'action, quelle analyse socio-économique doit-on envisager »

Le GDA d'Aunis commente : « Quelles actions sans regrets ? »

Annexe 1 : Photographie résultat échelle de consensus :

